



MAIRIE DE DENONVILLE

28700

TEL : 02.37.99.62.19

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON D'AUNEAU

COMMUNE N° 129
INSEE N° 775.115.314.00012

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune de Denonville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie du rez-de-chaussée, sous la présidence de Mme Evelyne LAGOUTTE, maire.

Date de convocation : jeudi douze janvier deux mille dix-sept

Date d'affichage : mardi vingt-quatre janvier deux mille dix-sept

Présents : Mme Evelyne LAGOUTTE, Mme Isabelle GEVELERS, M Jean LÉE, Mme Michelle SAVALLI, Mme Annie TIRLET, Mme Jocelyne BENOIST, M Alexandre LEROY, M Freddy TELLA, M Guillaume BESNIER, M Stéphane LEROY (arrivée à 20 heures)

Absents :

M Jean ASSENAT, M Pascal LEONET

Nombre de membres en exercice : 12 présents : 10 votants : 10

Nomination du Secrétaire de séance :

Sur la demande de Madame le Maire, un secrétaire de séance est désigné M Guillaume BESNIER

Délibération n°2017/1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2016 :

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2016.

Un vote à main levée donne 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Les membres de l'assemblée signent le registre.

Ordre du jour

Mme le Maire ouvre la séance à 19h30 et donne lecture de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°2017/2 pour solliciter une subvention au titre de la DETR en vue de créer des aires de jeux à Denonville et ses hameaux

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Création d'aires de jeux à Denonville et ses hameaux pour un montant de 7 114,13 € HT soit 8 536,96 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (20%)	1 423,00 €
- Subvention Département (50%)	3 557,00 €
- Autofinancement	<u>2 134,13 €</u>
TOTAL	7 114,13 € (montant des travaux HT)

VOTE : 9 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/3 pour solliciter deux subventions au titre de la DETR d'une part et au titre du FSIL d'autre part en vue des travaux de renforcement du réseau d'eau potable Cour des Duchons, rue du Fourneau et chemin du Puits

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Travaux de renforcement du réseau d'eau potable Cour des Duchons, rue du Fourneau et chemin du Puits pour un montant de 95 163,04€ HT soit 114 195,65€ TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public Local pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 20%)	19 033 €
- Fonds de soutien à l'investissement public Local (FSIL 30%)	28 549 €
- Subvention Département (20%)	19 033 €
- Autofinancement	<u>28 548,04 €</u>
TOTAL	95 163,04 € (montant des travaux HT)

VOTE : 9 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/4 pour solliciter une subvention du Service Départemental d'Aides aux Communes en vue des travaux de renforcement du réseau d'eau potable Cour des Duchons, rue du Fourneau et chemin du Puits

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

travaux de renforcement du réseau d'eau potable Cour des Duchons, rue du Fourneau et chemin du Puits pour un montant de 95 163,04 € HT soit 114 195,65 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention du Service Départemental d'Aides aux Communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (20%)	19 033 €
- Fonds de soutien à l'investissement public Local (30 %)	28 549 €
- Subvention Département (20%)	19033 €
- Autofinancement	<u>28 548,04€</u>
TOTAL	95 163,04 € (montant des travaux HT)

VOTE : 9 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/5 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue de créer des aires de jeux à Denonville et ses hameaux

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Création d'aires de jeux à Denonville et ses hameaux pour un montant de 7 114,13 € HT soit 8 536,96 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention FDI (50%)	3 557,00 €
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (20%)	1 423,00 €
- Autofinancement	<u>2 134,13 €</u>
TOTAL	7 114,13 € (montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : avril 2017

VOTE : 9 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/6 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue des travaux d'extension du columbarium au cimetière de Denonville

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Extension du columbarium pour un montant de 4 939,93 € HT soit 5 927,92 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention FDI (50%)	2 470,00 €
- Autofinancement	<u>2 469,93 €</u>
TOTAL	4 939,93 € (montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : avril 2017

VOTE : 9 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Arrivée de M Stéphane LEROY à 20 heures

Délibération n°2017/7 pour solliciter une subvention au titre du FDI en vue du remplacement du portail de la mairie et des portes du stade municipal

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

Remplacement du portail de la mairie et des portes du stade municipal pour un montant de 6 580,00 € HT soit 7 896,00 € TTC

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention FDI (30%)	1 974,00 €
- Autofinancement	<u>4 606,00 €</u>
TOTAL	6 580,00 € (montant des travaux HT)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : avril 2017

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/8 Reversement au Syndicat Scolaire d'un acompte au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires de l'année 2016-2017

Madame le Maire expose à l'assemblée que le fonds de soutien financé par l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires a été maintenu. Ce fonds vient contribuer au développement des activités périscolaires organisées au bénéfice des élèves du 1er degré. Il permet d'apporter aux communes qui en font la demande une aide de 50 euros par élève.

Le nombre d'élèves à Denonville est de 153.

La commune a reçu un acompte d'un montant s'élevant à la somme de 2550 €uros.

Il convient de reverser cette somme au Syndicat Intercommunal Scolaire Denonville Maisons Mondonville St Jean Morainville (SISDMMM), compétent en la matière,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide de reverser la somme de 2550 €uros au SISDMMM

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande faite par M. Sébastien DUFIL, président de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Denonville de mise à disposition d'une salle pour organiser une réunion. Le conseil municipal est favorable à la mise à disposition de la salle de cérémonie, à titre exceptionnel, après une demande préalable.

M DUFIL devrait se rapprocher du syndicat scolaire pour trouver une salle pérenne pour l'organisation de réunions régulières entre membres.

Madame le Maire indique qu'elle est invitée à une réunion à la Préfecture d'Eure-et-Loir le 23 janvier 2017 organisée par Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture en vue d'évoquer les problématiques relatives aux enclaves territoriales du fait des délibérations respectives des communes souhaitant rejoindre Chartres Métropole et Coeur de Beauce.

Le Diocèse de Chartres, propriétaire de la salle paroissiale à Denonville a dit à Madame le Maire que la vente du bien n'était pas d'actualité.

Madame le Maire s'est chargée de reloger une famille victime de l'incendie de leur maison à Denonville.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures

Le Maire Evelyne LAGOUTTE

La secrétaire, Guillaume BESNIER

